

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : MDE 02/002/2006 (Public)
Bulletin n° : 199
ÉFAI
31 juillet 2006

Liban/Israël. Quarante-huit heures ne suffiront pas alors que se poursuivent les crimes de guerre

L'attaque dévastatrice sur Cana fait apparaître clairement qu'un cessez-le-feu total et immédiat est nécessaire de toute urgence. Les mesures prises par Israël pour suspendre temporairement les raids aériens sur le sud du Liban sont insuffisantes. Les deux parties au conflit ont fait preuve d'un mépris flagrant pour les lois de la guerre et les civils des deux bords paient un lourd tribut tandis que se multiplient les crimes de guerre, a déclaré Amnesty International ce lundi 31 juillet.

« Au vu du mépris flagrant affiché par les deux parties pour les principes humanitaires fondamentaux, il apparaît que seul un cessez-le-feu effectif, total et immédiat sera en mesure de protéger les civils des deux bords dans ce conflit, a déclaré Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International.

« Il est tout à fait honteux que les gouvernements qui exercent une influence sur Israël et sur le Hezbollah et pourraient aider à mettre fin à cette crise continuent d'accorder la priorité aux intérêts politiques et militaires plutôt qu'à la vie de civils innocents. »

Amnesty International appelle la communauté internationale à négocier de toute urgence un cessez-le-feu total et immédiat et à demander une réunion des Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève ; les attaques telles que celle de Cana doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales et les personnes soupçonnées de crimes de guerre doivent être traduites en justice.

Les chargés de recherche d'Amnesty International au Liban qui se sont rendus à Cana peu après le bombardement ont trouvé des secouristes sortant des décombres des cadavres d'enfants et fouillant désespérément à la recherche de survivants. À l'hôpital de Tyr, Mohamed Qasem Shalhoub, dont la femme, la mère et cinq enfants âgés de deux à onze ans ont été tués, a expliqué qu'il se trouvait dans une pièce au sous-sol où dormaient 17 enfants, dont un seul a survécu. Une autre survivante, dont le frère et la sœur ont été tués, a expliqué à Amnesty International qu'elle et sa famille étaient hébergés depuis dix jours dans cette maison, ne sortant dans la journée que pour se laver et que les forces israéliennes, dont les drones survolent fréquemment le village, devaient être au courant de leur présence.

« Les appels lancés aux parties en guerre pour qu'elles obéissent aux lois de la guerre et protègent les civils n'ont pas été entendus. Israël lance des attaques ciblées et disproportionnées sur des civils et des travailleurs humanitaires, tandis que le Hezbollah continue de lancer des roquettes sur des centres de population civile israélienne », a déclaré Irene Khan.

Selon les autorités israéliennes, le Hezbollah se serait servi intentionnellement des civils de Cana comme « *boucliers humains* ». Le droit international humanitaire interdit expressément le recours à la tactique consistant à utiliser des boucliers humains pour empêcher une attaque dirigée contre des objectifs militaires. Toutefois, le droit international humanitaire précise aussi clairement que même si l'un des deux camps s'abrite derrière des civils, une telle violation du droit international « ... *ne dispense [pas] les Parties au conflit de leurs obligations juridiques à l'égard de la population civile et des personnes civiles* ».

Les informations selon lesquelles Israël aurait averti tous les civils habitant au sud de la rivière Litani de quitter la zone montre combien le concept d'avertissement effectif est déformé. Un tel avertissement donné à plus de 400 000 personnes ne peut que semer la panique parmi la population civile et en aucun cas favoriser sa mise en sécurité. Beaucoup de personnes pensent qu'elles ont plus de risques d'être attaquées sur la route. Certains ne peuvent simplement pas partir. À plusieurs reprises, les forces israéliennes ont lancé un avertissement aux résidents de certaines localités du sud du Liban et ont lancé des attaques sur ceux qui fuyaient. Le bombardement sans répit, par Israël, des routes et des ponts rend aussi extrêmement difficile aux civils du sud du Liban une fuite vers le nord pour obéir aux injonctions israéliennes.

Au regard du droit coutumier international, lancer de façon intentionnelle des attaques disproportionnées sans discrimination ou cibler intentionnellement des civils ou des biens de caractère civil constitue un crime de guerre.

« *Le concept de « zones de tir libre » est incompatible avec le droit international humanitaire. L'attaque de Cana est symptomatique de la façon dont le conflit a été mené jusqu'à présent et montre que, soit Israël ne prend pas les précautions nécessaires pour épargner les civils, soit il a intentionnellement lancé une attaque disproportionnée contre des civils* », a déclaré Irene Khan.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>